

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol
sur le territoire de la commune de Saint-Jouvent
Maître d'ouvrage : SAS OXY 1902

La SAS OXY 1902, dont le siège social se situe 16 bis rue Philippe de Lassalle, 69004 Lyon, représentée par M. Gauthier FANONNEL, a déposé le 24 juin 2022 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Jouvent.

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUETE

La préfète de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2023- en date du , l'ouverture d'une enquête publique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente quatre (34) jours consécutifs, du mercredi 13 septembre 2023 à partir de 9h00 au lundi 16 octobre 2023 jusqu'à 18h00, en mairie de Saint-Jouvent.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, des avis de la communauté de communes ELAN Limousin Avenir Nature, de la commune de Saint-Jouvent ainsi que de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, et du mémoire en réponse du maître d'ouvrage à ce dernier avis, sera consultable en mairie de Saint-Jouvent afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- mercredi de 8h45 à 12h00
- samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique, ou les adresser au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de la commune de Saint-Jouvent – 30 rue des Ecoles, 87510 Saint-Jouvent ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Enquête publique - parc photovoltaïque de Saint-Jouvent, à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Gilles DESBRANDES, directeur Equipement Ingenierie en retraite, désigné le 28 juin 2023 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses permanences à la mairie de Saint-Jouvent, aux jours et heures fixés ci-après :

- mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- jeudi 21 septembre 2023 de 15h00 à 18h00
- samedi 30 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- lundi 16 octobre 2023 de 15h00 à 18h00

INFORMATION

- Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr.
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :
 - à la mairie de Saint-Jouvent, aux jours et horaires précités ;
 - à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)
- Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Gauthier FANONNEL – equinoxe.gf@gmail.com – n° 06 83 50 10 75

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Jouvent et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique. Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque ».

DECISION AU TERME DE L'ENQUETE – AUTORITE COMPETENTE

La préfète de la Haute-Vienne est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Jouvent, déposée par la SAS OXY 1902.